



# Communiqué de presse



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE

Toulouse, le  
6 décembre 2019

## Dispositif "Appui-conseil RH" : 237 TPE et PME régionales déjà accompagnées par la DIRECCTE Occitanie

*Les très petites entreprises et les petites et moyennes entreprises sont au cœur de l'économie française. En Occitanie, elles représentent 96% des entreprises. Les 144000 TPE et PME régionales d'au moins 1 salarié emploient plus de 800000 salariés et sont identifiées comme le principal gisement d'emplois. Mais elles souffrent souvent d'un manque de structuration pour recruter et gérer leurs salariés.*

### Un dispositif de l'Etat pour faciliter les recrutements et aider ces entreprises à se développer

A travers le financement d'un accompagnement individualisé en ressources humaines par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), le dispositif "Appui-conseil RH" en faveur des TPE et des PME, permet de bénéficier d'un accompagnement personnalisé, assuré par un cabinet spécialisé. Les PME vont alors pouvoir construire des solutions concrètes à leurs problématiques, structurer leur fonction RH et élaborer une véritable stratégie RH, pour une meilleure performance économique.

### Une prise en charge financière, quel que soit le statut juridique et le secteur d'activité, facile à mobiliser !

En mobilisant ce dispositif, les entreprises peuvent bénéficier d'une prise en charge par l'Etat de 50% du coût d'un accompagnement RH de 30 jours maximum, plafonné à 15 000 € d'aides.

Toutes les TPE/PME de la région employant au moins un salarié sont éligibles quel que soit leur statut juridique et leur secteur d'activité.

L'accompagnement est facile à mobiliser par les entreprises, [auprès de la DIRECCTE](#).

### 237 PME d'Occitanie accompagnées depuis 2017

La DIRECCTE a accompagné 237 entreprises depuis 2017, dont 102 en 2019, démontrant ainsi le réel besoin des entreprises à anticiper, professionnaliser et structurer leur fonction RH au bénéfice de leur développement. La durée d'accompagnement moyen est de 10 jours.

48% des entreprises accompagnées ont un effectif inférieur à 11 salariés et 93% ont moins de 50 salariés.

### Des besoins RH variés

Les principaux besoins exprimés sont :

- l'accompagnement du volet emploi/compétences en lien avec des changements organisationnels (nouveaux process, investissements, réorganisations...)
- l'appui au processus de recrutement (définition des profils de poste, conduite des entretiens, intégration...)
- le développement des compétences et l'organisation des parcours professionnels (plan de développement des compétences, fidélisation, attractivité...)

### Contacts Presse

DIRECCTE Occitanie  
Christine LEMOAL  
☎ 06.29.85.54.41  
☎ 05.62.89.83.40

Marie LATREILLE DE  
FOZIERES  
☎ 06.45.89.72.16  
☎ 05.34.45.36.17

Delphine AMILHAU  
☎ 07.85.02.55.71  
☎ 05.34.45.38.31

communication@occitanie.gouv.fr

1, place Saint-Etienne  
31038 TOULOUSE  
CEDEX 9  
☎ 05.34.45.34.45

Vous pouvez consulter  
les précédents  
communiqués de  
presse à l'adresse  
suivante :

<http://www.occitanie.gouv.fr/communiques>



<https://twitter.com/PrefetOccitanie>

<http://www.occitanie.gouv.fr/>

page 1/2

- la professionnalisation du dirigeant en matière de ressources humaines et de management, avec l'enjeu de rendre l'entreprise autonome, et l'accompagnement à la mise en œuvre d'une politique RH interne à l'entreprise.

### **Un objectif commun de l'Etat et de la Région**

La Région a également déployé à partir de 2018 un dispositif visant le même objectif, le *Contrat-appui RH*. Les moyens cumulés de l'Etat et de la Région permettront d'accompagner chaque année davantage de TPE-PME régionales dans leur développement.